



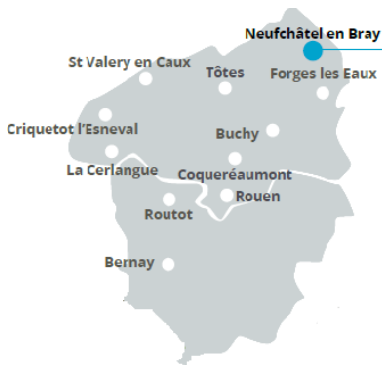
Formation et Évaluation ACTU-ACACED

"ACTUALISATION - ATTESTATION DE CONNAISSANCES POUR
LES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES"

Actualiser ses connaissances afin d'être en règle avec la législation, oblige les titulaires de l'ancien CCAD ou Attestation de connaissances (ACACED) à effectuer une formation supplémentaire, d'une durée de 7 heures, tous les 10 ans.

Vous devez être titulaire de l'un des documents cités dans l'article 4 du 4 février 2016 :

- *D'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles et répertoriée à l'annexe II du présent arrêté ;*
- *D'une attestation de connaissances délivrée par la D (R) AAF ;*
- *D'un certificat de capacité " CCAD " délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1er janvier 2016 ;*
- *D'un titre ou certificat figurant à l'annexe III de l'arrêté, sous réserve de son obtention avant le 1er janvier 2015.*



La MFR de Neufchâtel en Bray est habilitée par le Ministère de l'agriculture à dispenser les formations concernant **les catégories Chien et Chat.**

Maison Familiale Rurale
4 avenue des Canadiens
76270 NEUFCHATEL EN BRAY

Tél : 02.32.97.90.90 – Email : mfr.neufchatel@mfr.asso.fr

Durée de la formation

- 7 heures à la MFR de Neufchâtel en Bray

Horaires de la formation

- 9h00 - 12h30 / 13h45 - 17h15

Programme de formation

La formation a pour objectif de rappeler et de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie d'espèces domestiques et de renforcer la prise en compte du bien-être des animaux. Huit domaines de compétences sont abordés :

- Alimentation
- Comportement
- Logement
- Législation-Droit -Cynophilie
- Reproduction
- Santé animale
- Transport
- Génétique - Sélection

Modalités de l'évaluation

- Pas d'évaluation finale. Une attestation vous sera délivrée à l'issue de la formation

- Le 03 décembre 2019

ACTU - ACACED « Chien - Chat »

1 jour de formation (7h)

- 30 € de frais d'inscription
- 105 € de frais de formation

Modalités de paiement – Autofinancement

- 30 € à joindre avec la fiche d'inscription, la copie de votre carte d'identité et la convention de formation signée.
- Photocopie d'un des documents cités ci-dessous :
 - Certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles et répertoriée à l'annexe II du présent arrêté ;
 - Attestation de connaissances délivrée par la D (R) AAF ;
 - Certificat de capacité " CCAD " délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1er janvier 2016 ;
 - Titre ou certificat figurant à l'annexe III de l'arrêté, sous réserve de son obtention avant le 1er janvier 2015.
- Après un délai de rétractation de 10 jours, un acompte de 30% à envoyer par chèque à l'ordre de la MFR de Neufchâtel en Bray (31.50 €).
- Le solde doit être versé le premier jour de la formation par chèque bancaire à l'ordre de la MFR de Neufchâtel en Bray (73.50 €).

Devis – Faire financer votre formation

La Maison Familiale Rurale de Neufchâtel en Bray répond aux critères du décret qualité Pôle Emploi.
A ce titre, notre organisme est référencé auprès du Pôle Emploi et de sa plateforme KAIROS ainsi que par le Data-dock.

SI VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI :

1/ Demandez un accord de principe à votre conseiller pôle emploi.

2/ S'il est d'accord, Demandez-nous un devis AIF.

Nous remplirons les démarches nécessaires sur la plateforme KAIROS du Pôle Emploi (délai de 5 jours environ). Plus besoin de dossier AIF, toute la procédure se fait en ligne.

SI VOUS ETES SALARIE(E) :

1/ Demandez un devis (Précisez "organisme de financement extérieur")

2/ Transmettez le devis à votre employeur qui décidera s'il souhaite financer cette formation.

Si vous avez besoin d'un **code CPF**, il s'agit du **236151**. Sur le site www.moncompteactivite.gouv.fr, le mot clé est "vente en animalerie" (quelle que soit l'activité que vous envisagez).

3/ En cas de réponse positive, renvoyez-nous le devis signé par votre employeur avec cachet de l'entreprise à mfr.neufchatel@mfr.asso.fr.

4/ Votre employeur se mettra en relation avec nos services pour la suite de votre dossier.

